

COMITÉ EXÉCUTIF

*Procès verbal d'une séance **ordinaire** de **L'EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le 2 septembre 2014.*

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et le président, Fernand Blais, a déclaré la séance ouverte à 19 h 04.

MEMBRES PRÉSENTS:

M. Bell	P. Chouinard, Parent
F. Blais	
M. L'Heureux	
P. Morrison	Sylvain Racette – directeur général
D. Smith	Denise Paulson – secrétaire générale

Absence motivée : K. Cameron, L. Cuffling, D. Copeman

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Chouinard appuyé par le commissaire Bell que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit attachée au procès-verbal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'EXÉCUTIF DU 6 MAI 2014

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Smith appuyé par le commissaire Morrison que le procès-verbal de la séance de l'exécutif le 6 mai 2014 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Morrison appuyé par le commissaire Smith à 19 h 06 que le comité entre en huis-clos.

HORS DE HUIS CLOS :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Bell, appuyé par le commissaire L'Heureux à 20h35 que le comité sorte du huis clos.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution EX254-20140902

DEMANDE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION RELATIVE À L'EXPULSION D'UN ÉLÈVE DE TOUTES LES ÉCOLES ET CENTRES

ÉTANT DONNÉ que le 20 mai 2014 l'élève 6102388 fut expulsé de l'école secondaire régionale Centennial ainsi que de toutes les autres écoles et centres de la Commission scolaire Riverside pour une cause juste et suffisante conformément à l'article 242 de la Loi sur l'Instruction Publique et à la Politique de sur la préservation d'un climat sécuritaire, respectueux et sans drogues dans les écoles;

ÉTANT DONNÉ que l'article 9 de la Loi sur l'Instruction publique permet aux parents de demander au conseil de réviser une décision concernant leur enfant;

ÉTANT DONNÉ que le père de l'élève 6102388 expulsé a demandé une révision de la décision ; et

ÉTANT DONNÉ que la demande de révision de la décision du directeur général adjoint à l'effet d'expulser l'élève 6102388 fut présentée au Comité exécutif du Conseil des commissaires :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire L'Heureux, appuyé par la commissaire Bell, que le Comité exécutif du Conseil des commissaires **rejette** la décision du directeur général adjoint concernant l'expulsion de l'élève 6102388 de toutes les écoles et centres de la Commission scolaire Riverside;

TOUTEFOIS, la décision d'expulser l'élève 6102388 de l'école Centennial est maintenue

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution EX255-20140902

PROJET DE POLITIQUE SUR LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

IL EST PROPOSÉ par le commissaire L'Heureux, appuyé par le commissaire Chouinard de remettre le projet de Politique sur le remboursement des dépenses au comité de finance et de vérification pour révision, étant donnée la rétroaction reçue au cours de la période de consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Smith appuyé par le commissaire Chouinard que clôture de la séance soit levée à 20 h 45.

UNANIMITÉ

Fernand Blais, président

Denise Paulson, secrétaire générale



CONSEIL EXÉCUTIF EXECUTIVE COMMITTEE

Les membres de l'**EXÉCUTIF** de la Commission scolaire Riverside sont convoqués à une séance **ordinaire** le **mardi 2 septembre 2014 à 19h00** au 7525 chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Parole au public – 15 minutes
4. Approbation du procès verbal
 - 4.1 Approbation du procès-verbal du 6 mai 2014
 - 4.2 Suivi de la séance du 6 mai 2014
5. Affaires nouvelles
 - 5.1 Demande de révision de décision
 - 5.2 Politique sur le remboursement des dépenses
6. Questions diverses
7. Parole au public – 15 minutes
8. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 29 août 2014

Denise Paulson, secrétaire générale